



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 02 MARS 2018

Date de convocation :
23/02/2017
affichée le : 23/02/2018
Date d'affichage de la
délibération : 09/04/2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27

L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaients présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE MOIGNE Michel, BOURLES Estelle, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUEDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE ROUX Véronique, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie, OFFREDO Hervé, LE PINSEC Catherine, BOLZER Gilles

Procurations : LE ROUX Véronique à BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques à LE FLOC'H Hervé, DEBERT Marie-Hélène à LE SOLLIEC David, SAROUILLE Nicolas à POUPON Marie-Laure, LE PICHON Valérie à TALLEC Jacqueline, OFFREDO Hervé à LE MOIGNE Michel, LE PINSEC Catherine à LE GOFF Jeannine

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

2 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE, EXERCICE 2016

4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITÉ, EXERCICE 2016

5 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ADHÉSION AU SATESE DU DEPARTEMENT

6 - ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018

1 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

A-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2017 du budget principal conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL			
. Recettes	4 691 967.33 €	860 958.47 €	409 760.00 €
. Dépenses	3 766 618.97 €	1 177 937,33 €	4 167 666.42 €
. Déficit Reporté		97 057.78 €	
. Excédent reporté	1 595 832.49 €		
DEFICIT DE CLOTURE		414 036.64 €	3 757 906.42 €
EXCEDENT DE CLOTURE	2 521 180.85 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, par 21 voix pour, et 3 abstentions, le compte administratif 2017 du budget principal et le compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

B-BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2017 du budget service d'assainissement collectif conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2017	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
. Recettes	362 647.76 €	279 267.94 €	17 864,44 €
. Dépenses	307 737.33 €	174 534.37 €	108 487,50 €
. Déficit Reporté		124 156.63 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		19 423.06 €	90 623.06 €
EXCEDENT DE CLOTURE	54 910.43 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget assainissement collectif et le compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

C-BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2017 du budget Lotissement Men Glas conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS DE L'EXERCICE 2017	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS			
. Recettes	0.00 €	0.00 €	
. Dépenses	0.00 €	0.00 €	
. Déficit Reporté		188 655.18 €	
. Excédent reporté	9.00 €		
DEFICIT DE CLOTURE		188 655.18 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	9.00 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Lotissement Men Glas et le compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2018.

Après avoir rappelé les résultats issus du compte administratif 2017, Monsieur le premier adjoint, Vice-Président de la Commission des Finances présente à l'Assemblée un diaporama relatant ces différents éléments financiers.

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Finances informe que si les charges de fonctionnement sont inférieures à la moyenne nationale, il importera d'en poursuivre leur maîtrise, ceci afin de disposer d'une épargne nette contribuant au financement des opérations d'investissement. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à un taux de croissance annuel de 1,2 %.

S'agissant des recettes fiscales, proposition sera faite de maintenir les taux actuels, quand bien même les allocations compensatrices versées par l'Etat diminuent d'année en année. La suppression programmée de la taxe d'habitation devrait être compensée sur la base des sommes encaissées en 2017. Les valeurs locatives augmenteraient elles de 1,2 %

Monsieur le Vice-Président attire l'attention de l'Assemblée sur la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement et informe par ailleurs que Roi Morvan Communauté mène actuellement une réflexion sur le maintien à son niveau actuel de l'attribution de compensation.

S'agissant des recettes d'investissement, l'endettement de la Collectivité permettra de recourir à l'emprunt pour financer les principales opérations d'équipement que constituent l'aménagement du centre-ville et la construction de la nouvelle gendarmerie.

L'investissement du budget principal portera en 2018 sur :

- la poursuite des travaux d'aménagement du centre ville et de construction de la nouvelle gendarmerie,
- la déconstruction des anciens ateliers communaux,
- l'étude destinée à l'agrandissement de la maison de santé
- l'étude portant sur la possibilité de réhabiliter la maison pour tous
- l'aménagement complémentaire de l'immeuble du carrefour central
- les travaux d'accessibilité PMR de l'école Jean Rostand
- le renouvellement du chauffage de l'église
- le plan numérique de l'école Jean Rostand
- le renouvellement du matériel de reprographie de l'école Jean Guéhenno
- les travaux de rénovation du pont de Tronjoly
- la poursuite des travaux de voirie,
- la poursuite du renouvellement du parc de matériel roulant.
- l'étude sur la création d'un nouveau lotissement

En matière d'assainissement collectif, l'investissement portera sur les acquisitions foncières nécessaires à l'implantation de la station d'épuration et le lancement de la consultation pour la construction de cette dernière.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

3/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE, EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'entreprise prestataire du service public d'assainissement collectif, pour l'exercice 2016.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du prestataire du service public d'assainissement collectif, exercice 2016.

4/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE, EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

Ce rapport a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

5/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ADHESION AU SATESE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la collectivité au service d'appui technique et du suivi des eaux (SATESE), service du département du Morbihan pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Cet appui technique a pour objectif :

- une optimisation du fonctionnement des installations de traitement des eaux usées,
- une information et un appui à la réalisation des documents techniques réglementaires afférents au fonctionnement du système d'assainissement collectif,
- une validation de la chaîne de mesure et de prélèvement pour le compte du maître d'ouvrage afin qu'il respecte ses obligations réglementaires,
- une validation des données d'autosurveillance, au format SANDRE, pour le compte du maître d'ouvrage afin qu'il respecte ses obligations réglementaires,
- la réalisation d'un suivi de fonctionnement au moyen de visites des installations.

Cette mission ne supplée ni le travail de l'exploitant, ni les obligations du maître d'ouvrage en matière de réalisation de bilan 24 heures réglementaires.

Par voie d'avenant à la convention initiale, il est proposé de proroger d'une année cette adhésion.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

6/ ROI MORVAN COMMUNAUTE, CHARGE TRANSFEREES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Roi Morvan Communauté, mise en place parallèlement à la Taxe Professionnelle Unique communautaire au 1^{er} janvier 2002, est en mesure de présenter son rapport. Pour mémoire, elle est composée d'un représentant désigné par chacune des vingt et une communes-membres.

Un tableau de synthèse indiquant pour notre commune, le montant détaillé et le total de la déduction à opérer sur l'attribution de compensation a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal, préalablement à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité :

- ✓ adopte le rapport présenté par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- ✓ prend acte que l'attribution de compensation de la commune sera diminuée, à partir du versement de l'année **2018**, du montant indiqué dans le tableau joint en annexe.